

lettre flash

19 février 2004

www.education.fr

< primaire - secondaire - supérieur - jeunesse >

2004, Année européenne de l'éducation par le sport

Le conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont décidé de proclamer 2004, Année européenne de l'éducation par le sport. Cette initiative vise à encourager la coopération entre les institutions éducatives et les organisations sportives et à promouvoir les valeurs éducatives et sociales de l'activité sportive. Le lancement officiel pour la France a eu lieu le lundi 16 février 2004 à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP).

C'est à Dublin, les 29 et 30 janvier derniers, que l'Année européenne de l'éducation par le sport a été lancée pour l'Europe. S'agissant de la France, le lancement officiel a eu lieu lundi 16 février 2004, à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), en présence de Viviane Reding, commissaire européen à l'éducation et à la culture, Jean-François Lamour, ministre des sports, Henri Serandour, président du Comité national olympique et sportif français, et Jean-Paul de Gaudemar, directeur de l'enseignement scolaire au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

L'Union européenne encouragera, dans 28 pays et pendant 12 mois, la promotion des valeurs éducatives du sport. Il s'agit de renforcer les liens entre les mondes sportif et éducatif et de montrer qu'au-delà de la passion et de la compétition, le sport véhicule des valeurs citoyennes.

Le programme européen, doté d'un budget de **11,5 millions d'euros**, doit permettre le développement et la mise en valeur de projets associatifs dans le domaine sportif comportant de fortes potentialités éducatives et sociales.

Notre pays offre depuis longtemps une place privilégiée au sport au sein de l'institution éducative, notamment à travers le dispositif (original en Europe) du sport scolaire qui à maints égards anticipe sur le souci affiché par la Commission de rapprocher les univers éducatifs et sportifs.

Une forte implication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

L'Année européenne de l'éducation par le sport intéresse à plus d'un titre notre ministère. Sont notamment concernés, plusieurs directions de l'administration centrale, l'inspection générale d'EPS, les enseignants d'EPS, les fédérations sportives.

Les grandes fédérations du sport scolaire du premier et du second degrés, l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL, les enseignants d'EPS tout particulièrement mais aussi l'ensemble de la communauté éducative saisiront cette occasion pour aborder des sujets d'actualité comme la santé des jeunes, la lutte contre la sédentarité, l'engagement, l'apprentissage de la règle et le respect de l'adversaire, l'épanouissement personnel, ou encore la prise de responsabilité et l'autonomie. Le sport peut, en effet, assumer une fonction éducative et favoriser le lien social en contribuant à **rassembler autour des valeurs de la République**, notamment le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité, l'intégration, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les objectifs de l'Année européenne de l'éducation par le sport

- **Sensibiliser** les organisations éducatives et les organisations sportives à la nécessité de coopération pour développer l'éducation par le sport et sa dimension européenne.
- **Mettre à profit** les valeurs véhiculées par le sport : travail en équipe, solidarité, tolérance et respect d'autrui
- **Promouvoir** la valeur éducative de la mobilité et des échanges des élèves.
- **Encourager** l'échange de bonnes pratiques afin de promouvoir l'intégration sociale des groupes défavorisés.
- **Créer** un meilleur équilibre entre les activités intellectuelles et physiques durant la vie scolaire.
- **Examiner** les problèmes liés à l'éducation des jeunes sportifs et des jeunes sportives engagés dans le sport de compétition.
Pour plus d'informations : www.eyes-2004.info

Six projets retenus pour la France

C'est le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère des sports et le Comité national



Le sport n'est pas seulement le lieu d'une dépense physique, il constitue aussi une occasion privilégiée de connaissance (de soi et des autres, des règles et des devoirs) et de développement (de la personnalité, de la vie collective) ; à ce titre, il participe pleinement de la formation de l'enfant et s'inscrit par là-même au cœur des missions du ministère.

olympique et sportif français qui pilotent conjointement pour la France l'ensemble des opérations et la gestion des appels à projets. La campagne d'octobre 2003 a abouti au dépôt de 53 dossiers, 26 ont été envoyés à Bruxelles, et la commission européenne a décidé d'en soutenir six :

- **Un projet à portée communautaire : Sport'Ethic 2004** présenté par " Les journées Arc en ciel ".

Les quatre autres projets français sont soutenus pour une somme de 323 000 euros.

- **La dimension éducative de l'athlétisme** : ce projet, coordonné par la fédération française d'athlétisme, implique l'inspection générale d'EPS. Un colloque est prévu en mars 2004, prolongé par une université d'été. Objectifs : promouvoir la dimension éducative de l'athlétisme et formuler des propositions de rénovation de ce sport en milieu scolaire afin de le rendre plus ludique et convivial.

- **"Planète ovale, le rugby du collège au lycée"** : coordonné par la fédération française de rugby, ce projet vise à mettre en place une stratégie de relance de la pratique du rugby en EPS pour les filles et les garçons, et de la pratique de la compétition inter classes et inter établissements. Sont associés à ce projet la direction de l'enseignement scolaire du ministère (DESCO) et l'UNSS.

- **"Vers un programme européen d'éducation par les sports de pagaie"** : ce projet est coordonné par la fédération française de canoë-kayak et vise à la mise en place d'un référentiel commun de formation.

- **"Artisport 2004 : Athènes et l'esprit olympique"** : le coordonnateur du projet est le Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie.

- **"Europa Educasport"** : projet coordonné par l'association "Fais nous rêver"

La dernière échéance pour le dépôt des projets a été fixée au **1^{er} mars 2004** pour les projets devant se dérouler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2004.

Cette année européenne permettra de faire progresser la réflexion sur les valeurs éducatives du sport et de valoriser les nombreux exemples de réussite en ce domaine dans les

régions et les établissements scolaires en lien avec de nombreux partenaires : collectivités, fédérations sportives, associations...

[Dossier de presse de l'Année européenne de l'éducation par le sport.](#)

Pour tout renseignement complémentaire :

• **Odile Privé**, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, 107 rue de Grenelle, 75357 Paris SP07. Tél. : +33 (0)1 55 55 31 60, Fax : +33 (0)1 55 55 29 54
Mél : odile.prive@education.gouv.fr

• **Jean-Luc Janiszewski**, adjoint au chef du bureau des relations internationales et des grands événements sportifs, ministère des sports, 78 rue Olivier de Serres, 75739 Paris Cedex 15. Tél. : +33 (0)1 40 45 96 36, Fax : +33 (0)1 40 45 96 04
Mél : jean-luc.janiszewski@jeunesse-sports.gouv.fr

